



L'EDITO

Saint-clairoises, saint-clairois,

Contrairement à ce que certaines rumeurs répandent, la municipalité n'est pas laxiste et, si nous souhaitons laisser un champ de liberté le plus large possible, il s'arrête, obligatoirement aux limites encadrées par la loi et il est défini par les règles de la vie en communauté. Régulièrement, le Responsable de la Police Municipale dénonce des débordements et rappelle les risques encourus par leurs auteurs que la municipalité poursuit sans défaut.

L'« ex **Chapelle de Glay** » a été transformée, par des artisans mais également avec la participation importante des services techniques communaux, en salle municipale disponible dans les semaines à venir. Il est temps de lui trouver un nom. Je vous remercie de faire passer vos suggestions à l'accueil de la Mairie ou, par mail, sur contact@mairie-stclairdurhone.com.

Nous profitons de la visite du Maire de Mammola, Monsieur Stéfano Raschella, accompagné de membres de son Conseil Municipal pour organiser l'**inauguration** de ce bâtiment et l'ensemble de la population est invitée à y participer :

Vendredi 15 Juin à 19H.

Le projet de regroupement de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avec la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a été validé par l'Etat et les conseils municipaux des 37 communes doivent délibérer. Il a été validé, à Saint Clair du Rhône, le 3 mai dernier.

Par ailleurs, l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques Technologiques est terminée, l'enquêteur rédige son rapport et le Plan Local d'Urbanisme devrait être validé par le Conseil Municipal le 25 juin prochain.

Olivier MERLIN.

Vols dans les cimetières.

L'irrespect aux portes de la mémoire

Depuis quelques temps on nous signale des vols d'objets, de fleurs ou de plantes sur les monuments funéraires des 2 cimetières Saint-Clairois. C'est scandaleux !

Malgré de fréquents passages de la Police Municipale, des vols sur tombes sont encore à déplorer.

Si vous êtes victime d'un vol isolé, n'hésitez pas à porter plainte auprès des autorités et à prévenir la mairie. Vous pourrez non seulement espérer une surveillance accrue du cimetière, mais peut-être aussi permettre aux enquêteurs de relier votre affaire à d'autres, et donc de pouvoir faire avancer les investigations sur la recherche du/des voleur(s).

En espérant que ces pratiques cessent, pour le repos des morts et la tranquillité des vivants...

Celui qui, idiot, franchira les murs du lieu de repos des défunts afin de casser ou profaner, et qui sera appréhendé par les pouvoirs de police risque cependant les peines suivantes :

Article 225-17 du Code Pénal : La violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le Chef de Police Municipale Patrick ENSERET.

POLE MEDICAL :

Installation d'un 3ème médecin généraliste :
Dr Claire LEQUESNE-AUBERTIN
04.74.54.51.36

Informations communales :

SYSTÈME DE TELEALERTE

Nous rappelons que la mairie dispose d'un système de téléalerte qui permet de contacter simultanément par un même message (téléphonique ou SMS) tout ou partie de la population.

Nous envisageons d'utiliser ce système non seulement pour des alertes mais également pour communiquer sur des actions ou travaux qui impactent un ensemble de personnes (ex : coupure d'eau dans un quartier, informations aux parents d'élèves d'une école...etc)

Plus le système sera utilisé plus nous serons familiarisés avec ce mode de communication.

Nous rappelons à ceux qui n'auraient pas transmis leurs coordonnées téléphoniques de faire le nécessaire pour rendre ce fichier le plus fiable possible. L'accès aux fiches contact est disponible sur le site internet de la mairie (Vie Pratique, Rubrique : Sécurité, PCS).

Alain DEJEROME, Adjoint à la sécurité.



créateur de connexion humaine

Suite à la réunion avec les riverains des **abords de la rue Emile Faure**, les services techniques assurent la maîtrise d'œuvre du projet qui consiste à l'abattage des platanes remplacés par des ligestroemias, à la création d'un cheminement piéton sur le trottoir pour accéder au futur pôle petite enfance et à l'école Saint Paul, et la réalisation d'un parking le long de cette école. Les employés municipaux ont réalisé l'abattage et la plantation des nouveaux arbres, modifié le réseau d'éclairage public (un candélabre sera posé par une entreprise), puis la création du trottoir et du parking. Ces travaux doivent être terminés fin juin. Une réflexion est menée avec le service voirie CCPR pour organiser et sécuriser la circulation dans ce secteur.

FREDON : Dans le cadre de la mise en place du « zéro phyto », la commune a mandaté le FREDON afin de réaliser le plan de désherbage et pouvoir mettre en œuvre des méthodes alternatives. Un cahier des charges pour l'entretien va être établi prochainement et sera expliqué aux ST CLAIROIS.

AGROTEC : Dans le cadre du partenariat avec le lycée agricole Agrotec, les élèves ont travaillé sur le Bois des Frères. Ils ont réalisé un plan simple de gestion afin de gérer ce bois en espace naturel. Des fiches d'actions ont été définies pour mettre en valeur le patrimoine environnemental de ce bois. Une première action consiste en la création et la pose de nichoirs. D'autres actions seront développées afin de valoriser et de faire connaître la richesse de cet espace.



Premier bilan du SCOT des Rives du Rhône 6 ans après son approbation.

La délibération du Conseil et le bilan complet sont disponibles sur le site internet du Syndicat : <http://www.scot-rivesdurhone.com/telechargements/> (rubrique « Le SCOT et le schéma de secteur : documents administratifs ») ainsi que sur le site de la commune.

CAFE DES AIDANTS

Vous accompagnez un proche malade, en situation de handicap ou dépendant du fait de l'âge ?

Venez échanger votre expérience avec d'autres aidants ! Nous vous donnons rendez-vous un jour par mois de 15h à 16h30.

- Jeudi 7 juin et jeudi 2 août à la Taverne du château, 2 place de l'édit à Roussillon.
- Mardi 3 juillet et Mardi 11 septembre chez Crap & Gwëlle, 25 rue Triévoz à Assieu

Contact : 04.74.87.93.30 ou isere-rhodanienne@isere.fr



COMMENT EVITER SON DEVELOPPEMENT ?

Eliminez les eaux stagnantes :

- Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les...
- Curez les gouttières pour faciliter le bon écoulement des eaux.
- Jetez les déchets pouvant retenir de l'eau.
- Couvrez les récupérateurs d'eau de façon hermétique.
- Videz régulièrement les soucoupes sous les pots de fleurs.
- Entretenez régulièrement les piscines et évacuez l'eau retenue sur les bâches.

L'Agenda

CONCOURS DE PETANQUE

organisé par



VEGAS POKER CLUB

Dimanche 24 juin

Place de la mairie

Début des inscriptions dès 8h

L'Association Familiale : Vous emmène pour un VOYAGE A LA MER

le Dimanche 8 juillet, destination PALAVAS-LES-FLOTS.

Trajet en autocar. REPAS TIRE DU SAC- JOURNEE LIBRE, Baignade , Ballade, Shopping sur le front de mer...**DEPART** : 6h00 / **RETOUR** : vers 22h-22h30

Place de la Mairie St Clair du Rhône.

Inscriptions, Tarifs et renseignements : par téléphone 04 74 56 36 78 ou laisser un message, nous vous rappellerons. Par mail : associationfamiliale0287@orange.fr

Permanence pour règlement au local de l'Association (5 avenue Emile Romanet côté jardin) Heures du bureau ou le vendredi 15 juin de 16h à 18h.

L'ACCRO organise des séjours cet été :

Pour les 6-8 ans : du lundi 30/07 au Vendredi 03/08 au Chambon sur Lignon

Pour les 9-11 ans : du lundi 23/07 au Vendredi 27/07 au Chambon sur Lignon

Pour les 11-13 ans : du lundi 30/07 au Vendredi 03/08 à Saint Julien de Peyrolas

Pour les 14-17 ans : du lundi 06/08 au Vendredi 10/08 à Saint Julien de Peyrolas

Renseignements : 04.74.54.51.17



La **Kermesse du Sou des Ecoles Laïques** aura lieu le **samedi 30 juin** de 15h à 18h au boulodrome, espace Jean Fournet.

Après-midi festive dédiée aux enfants : château gonflable, poneys, maquillage, divers stands, tombola, buvette...